

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	9
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	11
NOMBRE DE PROCURATIONS	2

L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, à dix-huit heures.

Se sont réunis en session ordinaire au Centre Communal d'Action Sociale, les membres du Conseil d'Administration de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 octobre 2025

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, CHARRIERE Elisabeth, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, Messieurs GERVAIS Patrick, QUERCI Gérard

Membres nommés présents : Madame SERRANO Bégonia, Messieurs RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : Mesdames SERIO Isabelle, LE BORGNE Josiane, TRUILLET Florence, SANTACRUZ Sandrine, CAYROL Paulette, DELENTE Raphaëlle,

Procurations : de Madame LE BORGNE Josiane à Monsieur Patrick GERVAIS, de Madame TRUILLET Florence à Madame CHARRIERE Elisabeth

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

Objet : Signature d'une convention avec BONJOURS groupe présence 30

Monsieur le Président, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec Bonjour afin de développer un service de téléassistance, au bénéfice des personnes âgées ou à mobilité réduite, géré par l'association Bonjours -Groupe Présence 30 ASPAF.

L'association met en œuvre :

- un matériel remis au domicile de l'abonné permettant de lancer un appel par l'intermédiaire du réseau téléphonique,
- un service d'écoute et de veille 24 h / 24 h, 7 jours / 7,
- un réseau local d'intervention reposant sur la parenté, le voisinage, les amis, les membres des clubs des Aînés, les secours d'urgence (SAMU - Pompiers - Gendarmerie etc.) selon les priorités fixées par l'abonné.

Dans le cadre de ce partenariat l'abonné, administré de la commune, bénéficie de la gratuité des frais d'installation à son domicile (soit 20 euros TTC au 1er janvier 2025).

Il vous est donc proposé :

D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention avec Bonjours Groupe présence 30 selon des modalités pratiques définies dans la convention annexée.

Fait à Clarensac, le 03 novembre 2025

Le Président,
Patrick GERVAIS




La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07/11/2025
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 07/11/2025